

AR PREFECTURE

083-218300093-20181219-DEC2018121941-AU

Regu le 19/12/2018

MAIRIE

DECISION

N° 41

DE
BANDOL
83150

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE GESTION DU PATRIMOINE
N/Ref : JP-J/CM/IG

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
FIXATION DES REDEVANCES
ANNEE 2019

Nous, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22, alinéa 5

Vu les délibérations en date du 26 décembre 2015 par lesquelles le Conseil Municipal délègue certaines de ses attributions au Maire

Considérant qu'il convient de fixer les redevances d'occupation du domaine public communal pour l'année 2019

DECIDONS

ARTICLE 01 : Les redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2019 sont fixées comme suit sur le tableau ci-joint.

ARTICLE 02 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Var.

Fait à Bandol, le 19 DEC. 2018

Jean Paul JOSEPH
Maire de BANDOL,



REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2019

DECISION MUNICIPALE N° **61** DU **19 DEC. 2018**

ACTIVITES

MARCHES ARTISANAL NOCTURNE	Critère de calcul	TARIFS 2019	OBSERVATIONS
Artisanal exposants	saison/3 mois/ 4 ml	2652	forfait
Artisanal Peintres / magicien / créateurs sur place	saison/3 mois/ 4 ml	955	forfait
marché nocturne gastronomique bio	saison/2 mois/ 4 ml	1248	forfait
caution prêt matériel (bip, prises.....)		120	

O.D.P. PAR DES MANIFESTATIONS	Critère de calcul	TARIFS 2019	OBSERVATIONS
exposition sur étal (livres, disques, brocante....)	forfait/exposant/jour	26	6 ml maxi
foire aux plants	forfait/exposant/manif°	50	6 ml maxi
marionnettes - guignols	durée manifestation	50	
printemps des potiers / fête des vins	forfait/exposant/manif°	138	durée manifestation
Très petites animations ≤ à 10 m²	forfait / jour	11	
petites manifestations par tranche de 50 m²	forfait / jour	62	
manifestations sur allée Jean Moulin côté Amiral	forfait / jour	104	
manifestations sur allée Jean Moulin côté Bistro du port	forfait / jour	104	
manifestations sur place du marché	forfait / jour	208	
braderie des commerçants	durée manifestation	208	
manifestation sur quai - du carrousel à embarcadère	forfait / jour	520	50 % dès le 2° jour
manifestation sur quai - de l'embarcadère à OMT	forfait / jour	312	
manifestation sur quai - de OMT à kiosque	forfait / jour	208	
manifestation sur quai - de kiosque à jeu de boules	forfait / jour	208	
manifestation sur quai - espace monument aux morts	forfait / jour	104	
forfait occupation pour installation ou retrait	forfait / jour	104	
manifestations dénuées d'un intérêt commercial (AOC.....)	durée manifestation	208	durée manifestation
association caritatives - humanitaires ou d'intérêt général	durée manifestation	0	
DJ place de la Liberté ou chanteur de rue	forfait / jour / Ets	12	

TRAVAUX	Critère de calcul	TARIFS 2019	OBSERVATIONS
échafaudages, palissades, bennes	m² / jour	2,19	
matériel de travaux volumineux, algéco ou similaire	m² / jour	2,19	
bureau de vente (programmes immobiliers)	m² / jour	1,14	
occupation constatée par jour de retard au-delà de l'autorisation	m² / jour	65	
occupation sur place de stationnement pour chantier longue durée	par place / mois	204	

PERMIS DE STATIONNEMENT à des professionnels	Critère de calcul	TARIFS 2019	OBSERVATIONS
taxis	année	334	
stand pralines- bonbons - barbe à papa	année / ml	510	
artistes peintres exposant sur allée J.Moulin	forfait mensuel	58	
créateurs d'art (peintres, sculpteurs....)	forfait 2 jrs	33	
circuit petites voitures ou similaires	forfait / jour	62	
stand trampoline / structures gonflables.....	forfait / jour	32	le reste de l'année
	forfait mensuel	1560	que juillet et août
stand churros ou similaire à partir de 16 h00	forfait 1/2 jour	23,5	le reste de l'année
	forfait mensuel 1/2 jr	918	que juillet et août
odp sur place de stationnement	par place / mois	204	